

Interpellatio présentée par le député:

Monsieur Alberto Velasco

Date de dépôt: 16 mars 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

La police a-t-elle le droit de contraindre un passant à se masquer ?

Au mois de décembre 2004, un groupe de jeunes s'était donné rendez-vous derrière la gare de Cornavin en vue de participer à une manifestation pacifique. Ils étaient à visage découvert et habillés comme tout un chacun. La police les interpella sans motif valable puisqu'ils ne manifestaient pas et ne provoquaient aucun dommage à la chose publique. Ils furent conduits au poste de Cornavin, contraints de se masquer le visage avec leur foulard, keffieff ou capuchon pour ensuite être filmés.

Considérant que de telles pratiques sont contraires à la loi et portent atteinte aux libertés individuelles de chaque habitant-e, est-il normal que la police s'adonne à de telles pratiques ?

Qui a mis en place ces pratiques ? Qui a donné l'ordre d'obliger les jeunes à se masquer le visage pour ensuite être filmés ? Dans quel but ?

Considérant que de telles pratiques constituent un dérapage et s'assimilent à celles pratiquées par des régimes totalitaires, quelles mesures compte prendre le conseil d'Etat afin que de tels dérapages ne se reproduisent plus ?